

SOLUTIONS POUR LE RISQUE DE GESTION D'ACTIFS – PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE – COÛT DE CORRECTION

LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FAIT PARTIE DE LA PROPOSITION D'ASSURANCE PRÉSENTÉE PAR LE PROPOSANT OU EN SON NOM POUR L'ASSURANCE PROPOSÉE. LES AVIS, LES CONDITIONS ET LES DÉCLARATIONS CONTENUES DANS CES PROPOSITIONS SONT INTÉGRÉS À LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE ET S'Y APPLIQUENT. LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DOIT ÊTRE REMPLIE SI LE PROPOSANT DEMANDE UNE ASSURANCE DU COÛT DE CORRECTION.

Si l'espace ne suffit pas pour répondre en détail aux questions ci-dessous, veuillez joindre à la présente proposition d'assurance un document distinct afin de fournir des réponses complètes.

I. PROPOSANT

Nom du proposant (tel qu'il est indiqué dans la proposition d'assurance Solutions pour le risque de gestion d'actifs) :

1. Indiquez le volume moyen d'opérations de l'entreprise du proposant (faites un choix) : ☐ Mensuel ☐ Annuel
Nombre d'opérations : _____ Nombre d'actions : _____ Valeur en dollars : _____

2. Le proposant effectue-t-il des vérifications de routine pour repérer les erreurs non décelées? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez répondre à la question suivante :

- a. Par qui (indiquez le titre et le poste) : _____
- b. Ces personnes sont-elles différentes de celles qui livrent et effectuent les opérations? ☐ Oui ☐ Non
- c. Veuillez fournir une explication détaillée de ces vérifications de routine, y compris leur fréquence :

3. Quel est le taux de rotation annuel moyen de l'ensemble du portefeuille d'actifs gérés du proposant?
(le taux de rotation signifie le produit brut de toutes les ventes divisé par le total des actifs). _____

4. Le proposant a-t-il des employés distincts qui effectuent les opérations de placement et de négociation? ☐ Oui ☐ Non

5. Le proposant dispose-t-il de mesures de contrôle frontal automatisées de gestion des comptes pour signaler les restrictions relatives aux comptes? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée :

Le proposant fournit-il aux gestionnaires des listes de restrictions applicables aux comptes du cabinet? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée :

6. Le proposant a-t-il mis en place des procédures de surveillance de la conformité aux lignes directrices de placement de tout client ou des procédures de surveillance de la conformité aux lignes directrices des fonds sous la gestion du proposant? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée :

7. Le proposant prépare-t-il un rapport faisant état des opérations de négociation et l'examine-t-il aux fins de conformité? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez répondre à la question suivante :
a. À quelle fréquence : _____
b. Par qui (indiquez le titre et le poste) : _____

8. Le proposant a-t-il un système en place pour signaler les titres pour lesquels un fractionnement d'action ou pour lesquels des obligations remboursables ont été annoncés? ☐ Oui ☐ Non
Expliquez en détail comment le rapprochement est effectué entre ces événements et les fonds et les comptes qui détiennent les titres concernés : _____

9. Le proposant a-t-il mis en place des mesures de contrôle automatisées et manuelles pour prévenir les erreurs de répartition entre des comptes gérés ou dans un même compte géré? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication détaillée : _____

10. Au cours des cinq (5) dernières années, combien d'erreurs d'opérations le proposant a-t-il détectées? _____
Si la réponse est « aucune », veuillez cocher cette case : ☐
Veuillez fournir une explication détaillée pour chaque type d'erreur, y compris la valeur en dollars et la date de chaque incident : _____

Expliquez en détail toutes les procédures mises en place pour éviter que ces types d'erreurs se reproduisent : _____

II. AVERTISSEMENTS CONTRE LA FRAUDE

Lorsque, sciemment et dans le but de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, toute personne soumet une proposition d'assurance contenant de faux renseignements, ou dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant des faits importants à cet effet, elle peut être coupable de commettre un acte frauduleux en matière d'assurance, ce qui constitue un délit et expose la personne à des sanctions pénales et civiles.

III. SIGNATURE ET AUTORISATION

SI LE PROPOSANT PRÉFÈRE SOUMETTRE LA PRÉSENTE PROPOSITION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ASSUREUR, SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ DOIT LE FAIRE EN COCHANT LA CASE CI-DESSOUS ET EN SAISSISSANT SON NOM ET LA DATE. CE FAISANT, LE PROPOSANT ET SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ CONSENTENT PAR LES PRÉSENTES À CE QUE L'UTILISATION PAR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ D'UN CLAVIER, D'UNE SOURIS OU D'UN AUTRE APPAREIL POUR COCHER LA CASE DE SIGNATURE ET D'ACCEPTATION ÉLECTRONIQUES CONSTITUE LEURS SIGNATURE, ACCEPTATION ET ENTENTE COMME SI LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ AVAIT APOSÉ SA SIGNATURE PAR ÉCRIT ET A LA MÊME FORCE ET LE MÊME EFFET QU'UNE SIGNATURE MANUSCRITE.

☐ **SIGNATURE ET ACCEPTATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

Pour apposer votre signature numérique, vous n'avez qu'à :

1. Cocher la case appropriée.
2. Entrer le nom du représentant autorisé et la date.

La case doit être cochée par un associé, un directeur, un administrateur ou un dirigeant du proposant (ou le titulaire d'un poste équivalent).

Nom du proposant : _____
Par (signature autorisée) : _____
Nom et poste : _____
Date : _____

REMARQUE : LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR UN ASSOCIÉ, UN DIRECTEUR, UN ADMINISTRATEUR OU UN DIRIGEANT DU PROPOSANT AGISSANT À TITRE DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE TOUTES LES PERSONNES ET ENTITÉS FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE PROPOSITION D'ASSURANCE.